

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

25 novembre 2014 19 h

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Pierre MOREL, Maire, en séance ordinaire le 25 Novembre 2014 à 19 heures

Etaient présents :

- Jean-Pierre GROSGURIN - Adjoint
- Bernard GENEVRIER — Olivier JUREDIEU Marie-Hélène GROSSIORD
- Franck DENIAUD - Jeannine BLANC – Pierre ZIOSI- Patrick LEVRIER
-

Absent : Excusé : Ian THOMPSON - pouvoir pour Pierre MOREL

Absent : Roger GROSSIORD

Secrétaire de séance : Jeanine BLANC

Le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2014 est adopté à l'unanimité

En préambule, à 18 h 30, Mr Jacques DUBOUT, responsable du Service des Pistes, Station Monts Jura, invité par Mr le Maire, intervient pour rappeler à l'assemblée et notamment aux nouveaux élus que le maire est le principal responsable de la sécurité sur le territoire de sa commune, y compris sur les domaines skiabiles.

A l'aide d'un diaporama sur les modes de gestion de la prévention, de la sécurité et des secours, les services des pistes et leur fonctionnement, les frais de secours, les transports sanitaires.

Il donne également le bilan des secours pour la saison passée (112 secours pour Lélex).

Le conseil municipal devra voter les nouveaux tarifs de secours.

Mr Le Maire remercie Mr Dubout pour sa prestation et propose d'ouvrir la séance de conseil municipal .

URBANISME

Taxe aménagement

Mr le Maire rappelle au conseil qu'il convient de délibérer avant le 30 novembre de l'année en cours pour une application au 1^{er} Janvier de l'année suivante.

Après avoir rappelé que cette taxe sert pour financer les équipements publics de la commune, que le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans, que son taux est actuellement de 5 %, la question est soumise au vote de l'assemblée.

Par **7 voix POUR**
2 voix CONTRE
1 abstention

Le conseil municipal décide de ramener le taux à **3 %**

Abris de jardin de moins de 20 m²

Le conseil municipal décide également d'exonérer totalement, en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme, les surfaces des abris de jardin de moins de 20 m² soumis à déclaration préalable.

SECOURS SUR PISTES

EVACUATION DES BLESSES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les modalités de mise en œuvre de ce service, le Syndicat Mixte des Monts Jura gère les secours sur pistes que la mairie lui délègue, les interventions sont payées par la Commune qui se fait rembourser par les accidentés.

Les tarifs appliqués variant par rapport à la saison 2013/2014, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter de nouveaux tarifs. Cette décision sera valable tant qu'elle ne sera pas rapportée.

Accord du conseil soit :

- **Secours sur piste**

Prestations	Communes à délibérer TTC
Zone rattachée (prise en charge et transport de moins d'1 km)	193,00 €
Zone éloignée (prise en charge et transport de moins d'1 km)	346,00 €
Front de neige- soins (ou poste de secours/accompagnement simple)	48,00 €
Secours exceptionnel (plus de 2 secouristes en zone d'accès difficile sur avis du responsable sécurité)	695,00 €
Temps passé par pisteur (30 mn en dehors du forfait)	84,00 €
Heure de transport en machine de damage (1 heure en dehors du forfait)	225,00 €
Heure de transport en scooter des neiges (1 heure en dehors du forfait)	78,00 €
Coût d'exploitation des télécabines en dehors des horaires d'ouverture au public (remise en route en dehors des horaires d'exploitaton)	359,00 €

Lorsque l'évacuation des blessés nécessite un transport en ambulance, le tarif appliqué est fixé ainsi :

- **Transports en ambulance**

Trajet de moins de 15 km (cabinet médical de Lélex)	300,00 €
Trajet de plus de 15 km (centres hospitaliers)	450,00 €

La séance est levée à 22 h